

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE AU COURS DE L'EXERCICE 2006

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce issu de la Loi n°2003-706 du 1^{er} août 2003 (Loi de Sécurité Financière), nous vous présentons un rapport relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et aux procédures de contrôle interne mises en place dans notre Société.

I. LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A/ Présentation générale du Conseil d'Administration au 31 décembre 2006

		Date de nomination	Date d'expiration du mandat
Président Délégué	M. A. Lagardère	26/04/2005	AGO 2011
Administrateur Délégué	M. A. Lemarchand	02/09/2004	AGO 2010
Administrateur Délégué	M. J.P. Cottet	27/04/2004	AGO 2010
Administrateur	LAGARDERE ACTIVE	27/04/2004	AGO 2010
	représentée par M. P. Camus		
Administrateur	HACHETTE SA	27/04/2004	AGO 2010
	représentée par M. D. D'Hinnin		
Administrateur	M. J.P. Elkabbach	26/04/2005	AGO 2011
Administrateur	M. T. Funck-Brentano	27/04/2004	AGO 2010
Administrateur	M. P. Leroy	02/09/2004	AGO 2010
Administrateur	Mme M. Pettiti	26/04/2005	AGO 2011
Administrateur	M. D. Quenin	16/03/2001	AGO 2007

B/ Organisation et fonctionnement du Conseil

1. Organisation

Le Conseil d'Administration de Lagardere Active Broadcast («la Société») est actuellement composé de dix administrateurs, dont le Président Délégué et deux Administrateurs Délégués.

Les administrateurs détiennent chacun trois actions liées à l'exercice de leur mandat.

2. Fonctionnement

Le Conseil se réunit en tant que de besoin et au moins deux fois par an, pour arrêter les comptes semestriels et annuels. C'est l'occasion de procéder à une revue des activités, d'évoquer les évolutions du marché et de la concurrence, les dossiers d'actualité et de confirmer les axes stratégiques.

Les séances du Conseil ont en moyenne une durée d'une heure et demie.

Des dossiers chiffrés sur les points abordés par le Conseil sont préparés par la Direction Juridique et la Direction Financière de la Société, sous le contrôle de la Direction Générale, et sont remis aux administrateurs préalablement à chaque réunion. Chaque question abordée fait l'objet d'un débat entre les administrateurs et est soumise au vote à l'issue de la discussion.

Les Commissaires aux Comptes sont invités à toutes les réunions du Conseil d'Administration.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont établis et soumis aux administrateurs avant signature. Ils sont régulièrement reportés dans le registre des procès-verbaux du Conseil d'Administration.

II - PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE AU SEIN DE LA SOCIETE

A/ Objet des procédures de contrôle interne

Pour le bon fonctionnement de l'entreprise, la Société est dotée de procédures de contrôle interne. Ces procédures ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisations des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise,
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne mis en place par Lagardere Active Broadcast est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes. Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que tous les risques sont totalement éliminés.

B/ Description de l'organisation générale du contrôle interne

Lagardere Active Broadcast est une société anonyme de droit monégasque, détenue à 99,18 % par Lagardere Active, filiale à 100 % de Lagardère SCA. Les actions composant le reste du capital sont cotées à la Bourse de Paris (Eurolist, compartiment B). A ce titre, la Société est soumise aux obligations de publication de toute entreprise faisant appel public à l'épargne.

Le groupe Lagardere Active Broadcast opère dans deux secteurs différents :

- la radio : cette activité concerne le pôle Europe 1, le pôle FM et les radios à l'étranger, principalement en Europe de l'Est,
- la télévision : cette activité concerne l'édition de chaînes thématiques, la production de programmes de télévision et la distribution de droits,

Par ailleurs, ses régies publicitaires assurent la commercialisation de l'espace publicitaire des éditeurs radio et télévision du groupe ainsi que celui d'éditeurs tiers.

Les activités du groupe Lagardere Active Broadcast sont essentiellement situées en France où il a réalisé plus de 75 % de son chiffre d'affaires consolidé en 2006.

Les acteurs exerçant des activités de contrôle pour la Société et ses filiales sont pour la plupart réunis dans la société Lagardere Active Management, filiale de Lagardere Active Broadcast.

Lagardere Active Management regroupe l'ensemble des moyens communs aux différentes filiales de Lagardere Active et refacture la plus grande partie de ses coûts aux sociétés qui en bénéficient. Les différents services qui la composent sont les suivants :

- Au sein de la fonction Finance, le service comptable établit les comptes sociaux de plus de 60 filiales françaises de la Société (essentiellement les activités hors télévision), ainsi que les déclarations fiscales, le suivi des contrôles fiscaux et les réponses aux demandes des commissaires aux comptes. Le service trésorerie assure la centralisation quotidienne de la trésorerie de l'ensemble des filiales du Groupe à l'exception de celles situées à l'étranger, l'administration des comptes bancaires et le suivi des relations avec les banques. Les services de contrôle de gestion et de consolidation sont chargés du reporting de gestion et de l'établissement des comptes consolidés.

- Les Ressources Humaines assurent la gestion des ressources humaines, en coordination avec les DRH opérationnelles rattachées aux pôles d'activité (pôle musique, régies, télévision), la gestion des contentieux et de leurs aspects juridiques. Le service du personnel prend en charge l'administration du personnel ainsi que l'établissement de la paie.

- Le Secrétariat Général est le garant de la sécurité juridique et fiscale des opérations du groupe Lagardere Active Broadcast. Il assure ou supervise le secrétariat juridique de l'ensemble des sociétés françaises, intervient sur toute opération d'acquisition ou de restructuration, valide les contrats et suit les litiges.

- Les Services Techniques gèrent les moyens techniques des radios, à Paris comme en province, et plus généralement sur le site François 1er (y compris les salles de montage des chaînes musicales), ainsi que l'exploitation technique pour le pôle FM. Ils assurent par ailleurs la diffusion des radios du groupe. Les Services Généraux gèrent l'ensemble des services généraux pour le site François 1er et pour les sites dont les baux sont portés par Europe 1 Immobilier. Ils interviennent en conseil sur les autres sites.

- Les Systèmes d'Information gèrent l'ensemble des systèmes informatiques et télécoms de Lagardere Active, à l'exception de l'informatique antenne des radios et des chaînes thématiques, et mettent en œuvre les projets informatiques des filiales. La Direction des Systèmes d'Information est chargée de la politique de sécurité des systèmes d'information, en coordination avec les services informatiques du Groupe Lagardère.

- La Direction de la Communication et du Marketing de Lagardere Active coordonne les politiques de communication des différentes entités de Lagardere Active, et plus particulièrement les relations avec la presse, et gère opérationnellement la communication d'Europe 1. Elle est hiérarchiquement rattachée directement au président de Lagardere Active.

Tout en donnant aux activités opérationnelles les moyens de se concentrer sur leurs cœurs de métiers, cette organisation répond aux double objectif de synergie et de contrôle :

- mutualiser les coûts et générer des économies (synergies dans les équipes, partage d'infrastructures, puissance de négociation avec les fournisseurs, ...),
- diluer les risques liés au taux de rotation du personnel par rapport à une organisation décentralisée où, en raison de la taille restreinte des structures locales, quelques individus deviennent clés sinon par leurs compétences au moins par leurs connaissances,
- maintenir à un niveau élevé de qualité la gestion fonctionnelle, notamment en termes de sécurité, tout en limitant les coûts pour les filiales, pour répondre aux problématiques d'appartenance à un grand Groupe,
- maintenir en central un contrôle suffisant sur les activités opérationnelles,
- assurer une certaine séparation des tâches et une indépendance des fonctions centralisées vis-à-vis des opérationnels,
- diffuser sans délai et avec un minimum de distorsion la culture du management de la Société en terme de contrôle interne,
- tendre vers un fonctionnement plus coordonné d'activités diversifiées.

Les activités fonctionnelles couvertes par Lagardere Active Management peuvent néanmoins exister au sein des organisations définies par les activités opérationnelles : elles correspondent alors à des aspects spécifiques, directement liés aux métiers ou aux produits, pour lesquels des compétences particulières sont utiles, de même que l'immédiate proximité des décideurs de l'activité opérationnelle, ou encore des contraintes matérielles ou techniques, rendant difficile la remontée des informations au niveau central.

Quatre niveaux de contrôle sont pratiqués pour assurer la sécurité du dispositif au sein de la Société et de ses filiales :

- le premier niveau est exercé par le responsable de chaque collaborateur sur les opérations (commerciales, techniques, financières, juridiques, etc.),
- le deuxième niveau est exercé par les contrôleurs de gestion dédiés à la Société et ses filiales, entre lesquelles il existe une très forte concertation,
- le troisième niveau est exercé par la Direction Générale et/ou la Direction Financière de la Société et de ses filiales,
- le quatrième niveau est exercé dans le cadre d'un contrôle externe, notamment par les commissaires aux comptes de la Société et de chacune de ses filiales, mais aussi par le Groupe Lagardère, actionnaire majoritaire de la Société, via ses services, en particulier le Contrôle de Gestion, l'Audit Interne, la Direction Juridique ou la Direction des Risques.

Les niveaux 1, 2 et 3 sont exercés au sein de la Société et de chacune de ses filiales selon des procédures définies par Lagardere Active Broadcast.

1. Les acteurs ou structures exerçant des activités de contrôle

a) La **Direction Générale de la Société** est assurée par le Président Délégué assisté de deux Administrateurs Délégués. Les responsables opérationnels de chaque pôle rapportent directement au Président Délégué.

Le contrôle exercé par la Direction Générale s'effectue au travers du Conseil d'Administration et de différents comités qui se réunissent régulièrement :

- Le Comité Exécutif de Lagardere Active

Le Comité Exécutif de Lagardere Active, commun aux activités de ses deux filiales, Lagardere Active Broadcast et Lagardere Active Broadband, est composé du Président Délégué, des Administrateurs Délégués et des dirigeants opérationnels de chaque pôle d'activité : la radio Europe 1, la régie publicitaire, le pôle musique, l'international, la télévision (Lagardere Active Broadcast) et les nouveaux médias (Lagardere Active Broadband).

Il se réunit deux fois par mois et permet de faire le point sur la marche de l'entreprise. Certains points spécifiques peuvent être abordés en réponse à une demande formulée lors du Comité précédent, d'autres en fonction de l'actualité. Un compte-rendu confidentiel est établi à l'attention exclusive du Président Délégué.

- Les Business Review

Les *Business Review*, qui ont lieu généralement une fois par mois, réunissent le Président Délégué et les Administrateurs Délégués, le Directeur Financier de Lagardère SCA et le dirigeant de Lagardère Active Broadband. Elles sont communes à Lagardère Active Broadcast et Lagardère Active Broadband et permettent de creuser plus en détail certains points habituellement évoqués en Comité Exécutif, en particulier en terme de suivi des performances, perspectives de résultat et stratégie. Des directives devant être appliquées ensuite par la Société sont données au cours de ces *Business Review*.

- Le Comité stratégique

Dans le cadre des comités stratégiques de Lagardère Media qui se tiennent tous les deux ans, Lagardère Active Broadcast expose certains axes de développement stratégiques qui sont ensuite validés par le Groupe Lagardère et constituent la feuille de route définissant les objectifs globaux à moyen et long terme.

- Le Comité de Direction de Lagardère Active Management

Le comité de Direction de Lagardère Active Management regroupe l'ensemble de ses directeurs fonctionnels : finances, ressources humaines, secrétariat général, services techniques et services généraux, systèmes d'information, direction déléguée. Il se réunit une fois par quinzaine et fait le point sur l'ensemble des sujets concernant Lagardère Active Management. Il peut être l'occasion d'informer les directeurs des informations importantes concernant la Société, et utiles dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

Par ailleurs, l'ensemble des directeurs concernés participe aux différents séminaires annuels ou mensuels organisés par le Groupe Lagardère, notamment les séminaires informatiques, les réunions mensuelles ressources humaines, le séminaire financier annuel, le séminaire des responsables financiers qui se tient tous les deux ans.

b) La Direction Financière s'appuie pour l'exercice de son contrôle, sur une Direction des Comptabilités et de la Trésorerie, un Contrôle de Gestion central et un service de Consolidation.

La Direction des Comptabilités et de la Trésorerie

- tient la comptabilité de la Société et de la plupart de ses filiales,
- s'assure du respect des normes comptables françaises et de la législation fiscale,
- dans le cadre des clôtures trimestrielles, a en charge la saisie, pour chaque société consolidée du groupe Lagardère Active Broadcast, d'une liasse de consolidation selon la procédure de reporting définie par le Groupe Lagardère,
- vérifie le respect des procédures relatives à la signature des factures avant paiement et au respect des plafonds de signature sur les moyens de paiement,
- établit les clôtures annuelles et les états de synthèse qui sont examinés par les auditeurs externes (Commissaires aux Comptes),
- produit la facturation pour la Société et ses filiales.
- gère au quotidien la trésorerie de la Société et de la quasi-totalité de ses filiales, à l'exception de celles situées à l'étranger.

Le Contrôle de Gestion

- est fortement impliqué auprès de chaque responsable d'activité dans la gestion quotidienne et les projets de développement des entreprises dont il assure le suivi,
- élabore le budget avec les responsables opérationnels des activités concernées,
- rend compte du suivi du budget et de l'évolution de l'activité,
- établit un reporting mensuel présenté et discuté avec le Groupe Lagardère selon la procédure de reporting définie par le Groupe Lagardère.

c) Les fonctions Juridiques sont centralisées au sein du Secrétariat Général qui coiffe la totalité des juristes des filiales du groupe.

Le Secrétariat Général :

- assure le suivi de tous les litiges, en collaboration avec des cabinets d'avocats et informe la Direction Générale de la Société,
- participe auprès des opérationnels aux négociations de la plupart des contrats et de façon systématique pour les contrats les plus importants,
- rédige les contrats ou propose des modifications aux projets proposés par des tiers,
- tient le secrétariat juridique de la totalité des filiales françaises du groupe Lagardère Active Broadcast,

- assure le suivi fiscal de la Société et de la plupart de ses filiales,
- suit les mouvements de l'actionnariat de la Société,
- rédige également des notes destinées à la Direction Générale et aux opérationnels sur des problématiques juridiques diverses liées à l'actualité opérationnelle de la Société et de ses filiales ou à des évolutions légales ou jurisprudentielles.

La Société fait appel à la Direction Juridique du Groupe Lagardère pour la négociation et/ou la rédaction des contrats et/ou le suivi des litiges, lorsque leur impact est jugé significatif pour le Groupe Lagardère du point de vue financier ou en terme d'image. De même, la Société fait régulièrement appel à des avocats pour la négociation et/ou la rédaction de contrats et/ou le suivi des litiges les plus importants.

d) La **Direction des Ressources Humaines** a en charge :

- la rédaction et le suivi des contrats de travail des salariés de la Société et des différentes filiales,
- les relations avec les délégués du personnel et/ou le comité d'entreprise,
- la gestion des congés et des absences,
- le respect des règles en matière d'hygiène et de sécurité,
- l'élaboration et la mise en œuvre du règlement intérieur,
- l'administration du personnel (déclarations, relations avec les organismes sociaux, établissement de la paie de la majorité des filiales de la Société).

La Société fait également appel à des avocats, en particulier pour la négociation et/ou la rédaction des contrats les plus importants et le suivi des litiges, notamment prud'homaux.

e) La **Direction des Systèmes d'Information** veille à la sécurité et au bon fonctionnement des systèmes informatiques utilisés sur les différents sites du groupe.

2. Dispositif de contrôle de l'information financière et des circuits financiers

Le dispositif de contrôle de l'information financière et des circuits financiers se traduit par (i) l'existence et la pratique régulière de *reporting* par l'intermédiaire de procédures, (ii) la tenue de comités et (iii) la mise en œuvre de moyens ou actions spécifiques.

La Société et ses filiales sont soumises à l'ensemble des procédures de contrôle de l'information financière et des circuits financiers définis par le Groupe Lagardère, lesquelles sont décrites dans le document de référence de Lagardère SCA.

2.1 Fonctionnement du reporting

a) Comptabilité sociale

La comptabilité sociale de la Société et de ses filiales françaises est effectuée par les services comptables de Lagardere Active Management ou, le cas échéant, les comptables des filiales, rattachés à la Direction des Comptabilités et de la Trésorerie.

La Société et ses filiales effectuent un arrêté de gestion mensuel et un arrêté comptable trimestriel. Les comptes sociaux de la Société et de ses filiales font l'objet d'une revue semestrielle par leurs Commissaires aux comptes.

b) Comptes consolidés

Les comptables de Lagardere Active Management ou ceux des filiales du groupe Lagardere Active Broadcast renseignent chaque arrêté trimestriel dans la base de consolidation.

Dès lors, le service de Consolidation de la Société a accès à l'ensemble des données comptables trimestrielles des sociétés consolidées.

La Société et ses filiales utilisent toutes le logiciel de consolidation et de reporting mis en place au sein du groupe Lagardere Active Broadcast. Par ailleurs, les données budgétaires de la Société et de ses filiales et les révisions des prévisions budgétaires sont saisies dans ce logiciel, permettant ainsi des comparaisons mensuelles.

Pour les besoins du Groupe Lagardère, les comptes consolidés de la Société sont saisis mensuellement dans le logiciel de consolidation et de reporting mis en place au sein du Groupe Lagardère. Ce logiciel comporte un grand nombre de contrôles de cohérence.

c) Budgets

Un planning de réalisation interne du budget de la Société et de ses filiales est réalisé par la Direction Financière. Chacun des responsables opérationnels et fonctionnels est chargé de préparer son budget avec le contrôleur de gestion en charge de son entité, selon la procédure budgétaire interne du groupe Lagardere Active Broadcast, puis de présenter ce budget à la Direction Financière et à la Direction Générale.

Le document de synthèse *Budget-Plan* présente et commente les indicateurs tels que chiffre d'affaires, résultat opérationnel, résultat financier, fonds opérationnels employés et trésorerie.

Le budget-plan de la Société et de ses filiales est examiné annuellement par le Comité Financier du Groupe Lagardère.

Une comparaison du budget plan et des données comptables consolidées est effectuée mensuellement par le contrôleur de gestion de la branche.

Les réestimés de fin d'année de la Société et de ses filiales sont renseignés en tant que de besoin et au minimum trois fois par an dans les bases de reporting.

Dans le cadre des procédures mises en place par le Groupe Lagardère, l'ensemble des immobilisations corporelles et incorporelles est soumis à des tests de valeur annuels, selon les méthodes des multiples boursiers, des flux actualisés, et éventuellement des transactions comparables.

d) Comités et/ou réunions de reporting

Le reporting mensuel de chaque activité accompagné d'une note de commentaires expliquant les principaux écarts avec le budget fait l'objet d'une discussion entre la Direction Financière et les contrôleurs de gestion.

Sur la base de ces éléments, les supports de synthèse du reporting mensuel sont préparés sous la responsabilité de la Direction Financière pour les besoins de la Direction Générale et pour répondre au suivi exercé par le Groupe Lagardère.

Un Comité de Reporting de la branche Lagardere Active est organisé mensuellement par le Directeur Financier de Lagardère SCA et les équipes du contrôle de gestion central du Groupe Lagardère.

Ces réunions ont pour finalité :

- d'opérer un suivi financier de la Société (résultats financiers et état des indicateurs atteints au cours du mois précédent en les comparant au budget),
- de suivre les grandes orientations opérationnelles de la Société et de ses filiales.

2.2 Sécurisation des circuits financiers

a) Engagements

Sont soumis à la procédure d'investissement mise en place par le Groupe Lagardère les investissements ou désinvestissements financiers quel que soit leur montant.

Les opérations courantes sont engagées par les responsables des services concernés dans le cadre de leur budget.

En règle générale, les engagements significatifs de la Société et de ses filiales non budgétés nécessitent l'accord de la Direction Financière et de la Direction Générale.

b) Financement

La Direction de la Trésorerie de Lagardere Active Management gère la trésorerie de la Société et de ses filiales françaises quotidiennement, en relation avec la Direction Financière de la Société. Elle tient à jour un état permanent des positions bancaires.

Elle supervise l'ensemble des relations bancaires de la Société et de ses filiales.

Le recours par la Société et ses filiales au financement bancaire est soumis aux règles établies par le Groupe Lagardère.

c) Audit

La Société et ses filiales, en tant qu'entités du Groupe Lagardère, font l'objet d'audits de leurs principaux cycles économiques et financiers de la part de la Direction de l'Audit du Groupe Lagardère.

d) Délégations

Les pouvoirs bancaires au sein de la Société sont formalisés.

e) Systèmes informatiques

Un ensemble de mesures de protection contre l'intrusion et contre l'interruption de service des systèmes informatiques est mis en place au sein de la Société et de ses filiales.

Une charte d'utilisation des systèmes informatiques s'impose à l'ensemble des salariés de la Société et de ses filiales.

2.3 Contrôle de la conformité aux lois et réglementations en vigueur

Les procédures relatives au respect des lois et réglementations spécifiques applicables à la Société font l'objet d'un suivi régulier par les organes de direction de la Société, par l'intermédiaire du Secrétariat Général et/ou des conseils extérieurs de la Société.

De même, les procédures relatives au respect des lois et réglementations spécifiques applicables aux filiales de la Société font l'objet d'un suivi régulier par les organes de direction de ces filiales, par le Secrétariat Général et/ou leurs conseils extérieurs.

Les contentieux de la Société et de ses filiales sont gérés par :

- les juristes et/ou les conseils extérieurs des filiales, notamment à l'étranger,
- le Secrétariat Général, en relation avec ses conseils extérieurs,
- le cas échéant par la Direction Juridique du Groupe Lagardère lorsque l'impact de ces contentieux est jugé significatif pour le Groupe Lagardère du point de vue financier ou en terme d'image.

Vous allez maintenant prendre connaissance du rapport de vos Commissaires aux Comptes contenant leurs observations sur le présent rapport dans sa partie relative à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Le Président Délégué

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DU REVISEUR ETABLI EN APPLICATION DU DERNIER ALINEA DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE LAGARDERE ACTIVE BROADCAST POUR CE QUI CONCERNE LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de la société Lagardère Active Broadcast et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce français, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce français au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Il appartient au Président de rendre compte dans son rapport, notamment, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ces diligences consistent notamment à :

- ✓ prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- ✓ prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce français.

Monte-Carlo et Paris, le 8 mars 2007

Le Réviseur

Les Commissaires aux comptes

MAZARS & GUERARD

représenté par

Jacques KAMIENNY

Jean-Paul SAMBA

ClaudePALMERO